

DECRET

D/2014/ 213 /PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION D'UN HAUT CADRE
A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU la Loi L/2001/029/AN du 31 décembre 2001, portant Principes fondamentaux de Création, d'organisation et de contrôle des structures des services publics;

VU le Décret D/2012/132/PRG/SGG du 12 décembre 2012 portant organisation de la Présidence de la République ;

VU le Décret D/2014/212/PRG/SGG du 17 octobre 2014, portant Création, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil Présidentiel des Investissements et des Partenariats Public-Privé (CPP-PPP);

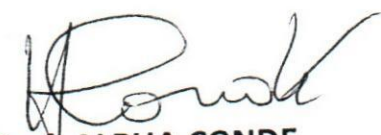
DECRETE

Article 1 : Monsieur Ibrahima Kassory FOFANA, Economiste, est nommé **Ministre d'Etat à la Présidence de la République chargé des Questions d'Investissements et des Partenariats Public-Privé.**

Article 2 : Conformément à l'Article 9 du Décret portant Création, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil Présidentiel des Investissements et des Partenariats Public-Privé (CPP-PPP), le Ministre d'Etat chargé des Questions d'Investissements et des Partenariats Public-Privé préside le Comité des Investissements.

Article 3 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 20 OCT. 2014


Prof. ALPHA CONDE